



# **BACCARAT**

# **FÊTE ARTISANALE 2023**

**Dimanche 14 mai 2023**

**de 06 h 00 à 18 h 00**

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Baccarat organise sa traditionnelle fête artisanale sur la place du général Leclerc (place du marché).

Des artisans (ventes diverses: poterie, layette, mercerie, confitures, miels, décoration etc..) des brocanteurs et des vides greniers y seront installés.

L'animation de cette journée sera assurée par un disc-jockey de 11 à 18 heures.

L'équipe du Comité des Fêtes vous accueillera sous ses chapiteaux, pour vous proposer une restauration rapide, frites, saucisses, merguez, lard, des américains ainsi que des crêpes et gaufres et une buvette.

N'hésitez pas à rencontrer cette équipe de sympathiques bénévoles pleine de dynamisme.

- pour tout renseignement ou inscription, contactez:

**Georges DULAC**, président

2, chemin des arrosants 54120 BACCARAT

**06 38 25 84 94**



**BACCARAT**

# **FÊTE ARTISANALE**

## **Place du marché (général Leclerc)**

**dimanche 14 mai 2023**

**de 06 h 00 à 18 h 00**

**ARTISANTS UNIQUEMENT**

**VOUS ETES UN PROFESSIONNEL**

nom société : .....n° de R.C. : .....  
nature des produits (obligatoire): .....  
nom : .....prénom : .....  
adresse complète : .....  
téléphone portable : .....mail : .....@.....  
n° pièce d'identité (CIN, passeport ou permis de conduire) : .....

métrage demandé : .....mètres linéaires

### **DROIT DE PLACE :**

- 1) sous chapiteau
  - 15 €uros pour deux tables de brasserie, soit 3 m 60
  - 10 €uros par table supplémentaire
  - 4 €uros le mètre linéaire
- 2) hors chapiteau
  - 4 €uros le mètre linéaire.

électricité: oui - non

---

**bulletin d'inscription à retourner à :**

**Georges DULAC**  
président du comité des fêtes  
2, chemin des arrosants 54120 BACCARAT  
06 38 25 84 94

accompagné des documents et de votre règlement à l'ordre du «Comité des Fêtes de Baccarat».



## VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL

nom société:.....  
n° de RC:.....  
nature des produits (obligatoire).....  
nom: .....prénom: .....  
adresse: .....  
téléphone portable:.....mail: .....@.....  
n° pièce d'identité (CIN, passeport ou permis de conduire): .....

## VOUS ÊTES UN PARTICULIER OU UNE ASSOCIATION

Attestation sur l'honneur (établie en vertu de l'article R321-9 du code pénal)

Je soussigné (e) (nom et prénom) .....  
adresse:.....  
téléphone portable : .....mail:.....@.....  
certifie sur l'honneur ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type braderie ou vide grenier au cours de l'année 2023.  
fait à ..... le...../...../ 2023 signature:.....  
n° de pièce d'identité (CNI, passeport ou permis de conduire) .....  
récépissé de déclaration de l'association .....

### vosre inscription ne sera validée que si nous recevons:

- le formulaire (correctement rempli), daté et signé
- espèces ou chèque libellé à l'ordre du comité des fêtes de Baccarat (ne pas agraffer le chèque)
- l'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée (particuliers et associations uniquement)
- la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- la photocopie du Registre du Commerce (professionnel)
- une copie de votre police d'assurance responsabilité civile tous risques.
- votre besoin en matériel (professionnel)

### date de clôture des inscriptions: le 07 mai 2023.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement de la manifestation et m'engage à son respect intégral.

Fait à:.....signature, précédée de la mention «lu et approuvé».....

## REGLEMENT DE LA BROCANTE (professionnel, particulier, association)

«aucune location ne sera remboursée en cas d'annulation de votre part ou d'absence le jour de la brocante»

- \* pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de l'autorisation que le Comité des Fêtes vous aura remise à l'issue de l'enregistrement de votre inscription.
- \* la circulation des véhicules dans le périmètre de la brocante n'est autorisée que durant la mise en place des stands de 06 h à 09 h et au **démontage à partir de 18h.**
- \* vous devez respecter le sens de circulation et les consignes établies du Comité des Fêtes et les règles sanitaires
- \* les emplacements non occupés à 09 h seront considérés comme vacants.
- \* **LA VENTE** de matériel neuf identique et en nombre (sauf pour les professionnels), d'animation(s) payante(s) (ex: jeu de pêche à la ligne...), la vente d'armes, d'animaux vivants et d'alimentation, **EST INTERDITE** sur les lieux de la brocante.
- \* vous êtes responsables de votre stand. Ainsi, le Comité des Fêtes sera déchargé de toute responsabilité pénale, civile, en cas de vol ou de dégâts éventuels.
- \* il vous est formellement interdit de sous-louer ou de céder tout ou partie de votre emplacement à un tiers sans l'autorisation du Comité des Fêtes. En cas d'incident avec les autres exposants proches, votre responsabilité sera engagée.
- \* vous vous soumettez avec bonne humeur au contrôle éventuel par la police ou un membre du comité des fêtes qui œuvrent pour la sécurité de tous.
- \* le Comité des Fêtes se réserve la restauration et buvette. Aucune vente de ce genre ne sera autorisée.